

Allocution du Président de la Région Guadeloupe, Ary Chalus  
Assemblée Plénière - Compte Administratif 2018  
Lundi 24 juin 2019, Hôtel de Région, Basse-Terre

Monsieur le Président du Conseil Économique et Social régional,  
Monsieur le Président du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement,  
Monsieur le Président du Conseil régional des Jeunes,  
Monsieur le Payeur régional,  
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Conseillers Régionaux,  
Mesdames et messieurs en vos grades et qualités,  
Chers collègues,

La Région Guadeloupe respecte les objectifs de rationalisation des dépenses de fonctionnement !  
Concernant la mise en œuvre du contrat cahors, la Région s'est en effet engagée à respecter les orientations nationales de rationalisation des finances publiques en signant un engagement d'évolution de ses dépenses de fonctionnement à hauteur de 1.23%.

Cette évolution est le résultat des négociations avec les services de l'État au niveau local et national où nous avons pu faire valoir la prise en compte de dépenses de fonctionnement exceptionnelles à retraiter dans le compte administratif de notre collectivité.

C'est ainsi que nous avons pu faire valider par la DRFIP la somme de 20.6 M€ qui correspond aux dépenses exceptionnelles suivantes :

ROUTE DU RHUM	4 752 385.31€
CYCLONES MARIA ET IRMA	1 627 321.34€
FONDS EUROPÉENS	4 122 132.14€
TRANSPORT	3 743 912.28€
CREPS	319 731.52€
LIQUIDATION DE L'EPA	
(Factures anciennes de GPE Formation)	4 697 710.40€
<b>FACTURES ANCIENNES DE LA REGION</b>	<b>1 393 995.64€</b>
TOTAL	20 657 188.63€

Ainsi déduction faite de ces dépenses la région respecte parfaitement ses engagements dans le dispositif Cahors soit un maximum d'évolution de +2.6M€ de dépenses de fonctionnement pour l'année 2018 (par rapport à 2017).

En outre nous sommes pleinement dans la trajectoire budgétaire que nous avons fixée afin de réaliser le PPI nécessaire au développement de la Guadeloupe.

Ainsi, l'effort régional pour la réalisation des travaux majeurs dans l'ensemble des communes s'élèvera à hauteur de 235 millions d'euros au cours des trois prochaines années; notamment pour couvrir d'ici 2022, l'intégralité du territoire en très haut débit afin de garantir l'égalité d'accès à la société numérique.

Plus spécifiquement, la région est engagée directement vis-à-vis des communes sur un budget de plus de 68 millions d'euros en termes de subventions sur les deux années à venir et un programme d'opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée s'élevant à près de 17 millions d'euros :

- confortement parasismique d'écoles, construction d'équipements sportifs ou encore aménagement de plages, pour ne citer que ces exemples.

Les contraintes financières nous obligent à plus d'audace si nous voulons pérenniser notre développement, chacune de nos actions doit, de manière lisible y contribuer.

L'audace et l'innovation ont été à l'œuvre pour l'opération de rénovation de l'éclairage public au bénéfice des communes de Guadeloupe.

La Région Guadeloupe a monté un plan d'investissements de l'ordre de 70 M€ en fonction du type de luminaire choisi.

Cette intervention se fait soit directement auprès des communes, soit, à hauteur de 19% du plan de financement, auprès du SYMEG qui intervient pour huit communes.

L'éclairage public est souvent le premier poste de consommation d'électricité pour les collectivités locales : 75 000 points lumineux sont répartis sur le territoire.

L'enjeu de cette opération est double :

- permettre aux collectivités de réaliser des économies financières significatives ; l'économie ainsi réalisée par commune peut représenter plusieurs centaines de milliers d'euros par an !

- améliorer significativement le service d'éclairage des voiries rendu à la population tout en diminuant l'impact carbone.

Nous sommes aussi engagés à restaurer le service public de l'eau potable et de l'assainissement au travers de plusieurs actions complémentaires.

La région est maître d'ouvrage de 15 opérations majeures en termes d'alimentation en eau potable pour un montant de plus de 36 millions d'euros.

Certaines ont déjà commencé (cas du renforcement du captage sur la rivière Beaugendre à Vieux-Habitants), ou vont commencer (rénovation de 7 km de réseau d'alimentation en eau potable à Gourbeyre au mois de juillet).

Par ailleurs, la région s'est engagée, avec l'État, le Département et les EPCI sur une nouvelle enveloppe de travaux d'investissement, eau potable et assainissement, de 70 M€ ; travaux à réaliser entre 2020 et 2022.

Cette enveloppe vient donc compléter le premier plan d'action prioritaire de 71 M€ décidé en février 2018.

Notre capacité de désendettement est effectivement passée à 6.2 années.

Mais ceci reste largement en dessous de la limite des 9 années fixées réglementairement pour l'ensemble des régions de France.

Cette année 2019, nous poursuivons donc la restructuration de nos postes de dépenses pour repositionner notre collectivité là où elle est la plus utile ; au service des Guadeloupéens !

Issu des dispositions de la Loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer (dite loi EROM), le plan de convergence et de transformation de la Guadeloupe a été signé le 31 décembre dernier entre l'Etat, la Région, le Département et les 6 EPCI.

D'une durée de 10 ans, le plan de convergence définit une stratégie qui aborde les problématiques et enjeux majeurs du territoire, l'objectif assigné étant la réduction des écarts de développement entre l'Hexagone et la Guadeloupe.

Le contrat de convergence et de transformation, à l'ordre du jour de notre assemblée plénière, constitue le volet opérationnel du plan.

Elaborée de manière concertée entre l'Etat, les 2 collectivités majeures et les intercommunalités, ce premier contrat d'une durée de 4 ans, contient les projets priorités par les partenaires et répartis sur l'ensemble de l'archipel dans un souci de développement équilibré du territoire.

La collectivité régionale à l'origine de l'élaboration de plusieurs schémas et documents de programmation (SAR, SRDEII, SDUN...), a été force de proposition pour l'inscription au sein du contrat de convergence, de projets régionaux en cohérence avec sa stratégie de développement et ses priorités.

Je citerai juste quelques exemples de projets structurants portés par notre collectivité :

Dans le secteur du numérique, le projet « déploiement THD » a ainsi pour objectif de répondre aux besoins en très haut débit de l'ensemble des foyers guadeloupéens mais aussi des administrations et des entreprises afin d'éviter le développement d'une nouvelle fracture numérique.

De même, le projet de raccordement des îles du sud par des câbles optiques sous-marins, permettra d'appuyer tous les déploiements ultérieurs de technologies à très haut débit sur ces territoires déjà frappés par la double insularité.

La région Guadeloupe confirme ainsi son engagement dans la transformation numérique du territoire acté dans son schéma directeur de l'aménagement numérique (SDTAN).

En matière d'Education, de formation et d'Enseignement supérieur, on retrouve dans le contrat de convergence, la première phase du campus universitaire de santé qui comprend la faculté de médecine, le volet paramédical, la bibliothèque universitaire, les laboratoires de recherche et le restaurant universitaire.

Parallèlement, le centre de formation aux métiers de la mer permettra de développer et valoriser une offre de formation maritime et para-maritime répondant aux besoins de qualifications essentiels à la pratique des différents métiers de ce secteur d'activité.

Compétence majeure du conseil régional, le développement économique et l'innovation ne sont pas en marge avec l'inscription du futur pôle de compétitivité Audacia Technopole Caraïbes qui devra contribuer à renforcer les synergies et les coopérations entre les acteurs de la formation, de la recherche et des entreprises.

Le renforcement de l'attractivité du territoire passera aussi par le développement du tourisme grâce au déploiement de nouveaux services offerts par le e-tourisme ou encore le soutien à l'économie bleue illustré par le programme OCEAN.

En matière environnementale et conformément à son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, la région portera en maîtrise d'ouvrage la construction d'éléments structurants (8 déchèteries, 3 quais de transfert) et cofinancera également d'autres infrastructures majeures.

Facteur important de cohésion sociale, la culture n'est pas oubliée avec l'inscription de 2 opérations phares : le centre d'art contemporain qui participera à la promotion des artistes contemporains et la poursuite de l'équipement du MACTE notamment dans le multi média.

Sans en faire une énumération exhaustive, c'est près d'une trentaine de projets à maîtrise d'ouvrage régionale qui sont donc inscrits dans le contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe.

Il faut y ajouter les projets de partenaires comme ceux des EPCI qui bénéficient d'un accompagnement financier de la région ainsi que les projets collectifs comme la mise en œuvre du plan eau Dom et la contribution à la collecte et à la valorisation des sargasses, fortement soutenus par la région Guadeloupe.

C'est au final un coût total de projet de plus de 400 M€ qui seront ainsi mobilisés sur le territoire sur la période 2019-2022.

Pour sa part, la région Guadeloupe y contribue pour près de 112 M€ contre 208 M€ pour l'Etat, le reste étant réparti entre le Département et les EPCI.

Enfin, pour finir, il faut rappeler que le contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe, remplace le Contrat de Plan État Région 2015-2020 à compter du 1er janvier 2019 et reprend donc les opérations du CPER ayant fait l'objet d'un engagement des financeurs avant le 31 décembre 2018.

Le SRDEII élaboré par la région Guadeloupe en concertation avec les acteurs économiques du territoire et les EPCI, fixe les orientations de la région en matière de développement économique.

Maillon essentiel du développement économique, la région Guadeloupe s'est attelée, depuis l'élaboration du SRDEII, à traduire en projets et en plans d'actions opérationnels, les objectifs stratégiques définis dans le schéma.

C'est ainsi que l'objectif de renforcement de l'offre de financement des entreprises s'est concrétisé par le lancement du prêt croissance TPE et du Fonds régional de garantie en partenariat avec la BPI. En matière de développement de l'innovation, la collectivité a mis en œuvre un certain nombre d'actions comme le dispositif I-DDEACTE, l'appel à projet I-NOVA, le chèque régional innovation ou encore l'obtention du label Technopole by Retis.

De même, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire qui relève désormais de la compétence des régions, nous avons signé la première convention de partenariat avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), outil essentiel au développement de ce secteur d'activité. D'autres actions sont en cours ou à venir dans les autres domaines que sont la croissance verte, l'économie bleue ou encore le tourisme.

Il s'agira de poursuivre la stratégie de développement qui comprend des actions diverses comme le soutien à la structuration de filières, le développement d'outils d'accompagnement ou encore la formation des acteurs.

Parallèlement aux actions menées directement, la collectivité régionale a aussi comme préoccupation première de mieux organiser l'action publique en matière de développement économique, par un partenariat renouvelé et renforcé entre les deux acteurs publics que sont désormais, sur ce champ, les EPCI et la région.

C'est ainsi qu'en conformité avec les dispositions de la Loi NOTRÉ, la collectivité a entrepris de rencontrer les EPCI afin de leur présenter les modalités d'un partenariat qui privilégie la mutualisation des moyens et garantit la cohérence des interventions économiques sur notre territoire.

La convention que la région Guadeloupe se propose de conclure avec les EPCI comprend 2 volets phares :

- L'inscription d'un projet de développement qui met en valeur les atouts du territoire de l'EPCI concerné qui soit représentatif de l'un de ses axes de développement et en cohérence avec les orientations du SRDEII.
- Les autorisations d'intervention dans le champ de compétence exclusif de la collectivité régionale ou de l'EPCI. Il s'agira d'autoriser l'EPCI à cofinancer des dispositifs régionaux d'aide aux entreprises et, pour l'EPCI, d'autoriser la région à intervenir en matière d'immobilier d'entreprise.

C'est à l'issue de séances de travail entre les services de chaque institution qu'un projet développement structurant pour le territoire, a d'ores et déjà pu être identifié pour certaines intercommunalités : « Lizin Santral » pour la CANGT, ou Riviera 3.0 pour la CARL qui relève du numérique pour ne citer que ces deux EPCI.

Concernant les aides aux entreprises, la collectivité régionale laisse la possibilité aux EPCI qui le souhaitent d'intervenir sur les dispositifs régionaux qui correspondent aux priorités de développement de leur territoire et selon des niveaux d'intervention qui respectent leurs capacités financières.

Ce « co-investissement » aura ainsi pour effet d'accroître les moyens mis à disposition des opérateurs économiques de ces territoires dont le besoin de financement est prégnant.

Enfin, l'autorisation donnée à la région de participer, aux côtés des EPCI, au financement des dépenses d'immobilier d'entreprise telles que l'aménagement de zones d'activité ou le développement des structures d'hébergement et d'accueil des entrepreneurs est essentielle à la poursuite et au renforcement des actions de la collectivité régionale en la matière.

Il s'agit à travers ce partenariat de conforter la cohérence et l'efficacité des interventions publiques et de renforcer le dialogue territorial entre la région et les intercommunalités en matière de développement économique.

Toujours au contact, au plus près des réalités du quotidien de nos compatriotes ; c'est ce qui m'anime depuis toujours.

J'ai toujours gardé le même cap.

J'ai toujours durant mes précédentes fonctions, œuvré pour la cohésion de mon territoire, l'insertion, la formation et l'emploi des jeunes guadeloupéens, j'ai agi dans le domaine de l'amélioration de l'habitat, œuvré pour l'accession à la propriété.

Mis en œuvre des mesures alors innovantes sur l'insertion par le sport, le permis gratuit, les contrats de qualification, insertion par l'art, les services civiques ...

Et, si je suis devant vous aujourd'hui à prononcer ce discours, c'est parce que les Guadeloupéens le reconnaissent.

Et cela, je ne vais pas l'oublier.

Nous devons sortir des constats stériles pour rentrer dans l'ère des propositions et des actions.

Nous devons remettre l'ouvrage sur le métier et réexpliquer notre politique, reformuler notre volonté qui demeure intacte d'instaurer ce nouveau modèle économique.

Unissons-nous pour réussir la Guadeloupe.

L'union, c'est la genèse même de ma politique, la majorité que j'ai composée en témoigne.

Une « Alliance guadeloupéenne » pour la défense des intérêts économiques et sociaux de tous nos compatriotes.

En tant que Président de la Région, je me suis attelé à remettre notre région en marche mais pas à n'importe quel prix!

Mais avec pour seul mot d'ordre: la responsabilité pour une économie guadeloupéenne productive, durable qui profite à tous.

Les résultats sont d'ailleurs déjà visibles !

Une lecture rapide du Rapport de l'IEDOM permet de noter, pour la Guadeloupe, un taux de croissance de 3,4 % contre 2,2% au national, avec une inflation de 1,2% contre 1,9% au national !

Cette croissance Guadeloupéenne est d'autant remarquable, qu'elle se distingue dans une conjoncture régionale, en Martinique et en Guyane, plus que mitigée.

Mieux, après cette croissance soutenue du PIB de la Guadeloupe en 2017, les chefs d'entreprise interrogés par l'IEDOM font état d'une nouvelle progression de leur activité en 2018.

L'investissement public a redémarré !

Les nombreux chantiers en cours sont des relais de croissance importants.

Le secteur touristique, « en plein essor », demeure l'un des moteurs de l'économie de la Guadeloupe ! Nous travaillons très activement pour sécuriser de nouvelles dessertes aériennes et consolider les bons chiffres réalisés ces deux dernières années.

Ces résultats sont le fruit du travail que nous avons mené depuis notre arrivée et que nous continuerons à mener avec sérieux et détermination.

Il n'est pas question de nous en contenter !

Nous devons encore renforcer l'efficacité de notre collectivité.

Répondre ensemble aux défis des années à venir.

Je vous remercie de votre attention.